

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Etaient présents :

Christian BADUEL, conseiller municipal ; Gérard BUISSON, conseiller municipal ; William CHIKLI, conseiller municipal ; Rose Marie FERRARY, conseillère municipale ; Pierre IGNACE : Maire ; Laurent LABORIE, 2^{ème} adjoint ; Marie-Dolores MALPEL, 1^{ère} adjointe ; Léa ROBIN, conseillère municipale ; Claudine ROCAGEL, conseillère municipale ; Nicole SOULAGE, 3^{ème} adjointe.

Membre absent et excusé :

Guy LAFORTUNE, conseiller municipal qui donne procuration à Laurent LABORIE.
Valerie CALDAYROUX, conseillère municipale qui donne procuration à Pierre IGNACE.
Yohann GANDON, conseiller municipal qui donne procuration à Marie-Dolores MALPEL.
Morgane TRILLAUD, conseillère municipale a été contrainte de quitter la séance à 22h et n'a participé à aucune délibération.

Membre absent : Jean-Michel BRECHET, conseiller municipal.

M. Laurent LABORIE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du dernier compte-rendu (05-06-2026) : **Unanimité**

Approbation de l'ordre du jour : **Unanimité**

DELIBERATIONS et DECISIONS

❖ Présentation de la démarche « Cœur de Village » par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

Avant de laisser la parole à Annelise Jorgensen pour présenter la démarche « Cœur de Village », Monsieur le Maire souhaite rappeler au Conseil municipal tout l'intérêt de cette réflexion.

Lors des précédentes réunions, le Conseil municipal s'est principalement consacré aux questions d'infrastructures et de services à la population, notamment au traitement des bâtisses en péril ainsi qu'au suivi de plusieurs projets portés par la Communauté de communes.

Aujourd'hui, la commune entre dans une nouvelle phase avec le lancement de projets structurants et leurs étapes de réalisation.

Tout d'abord, le projet de la halle avance avec la consultation des entreprises prévue à partir de la mi-septembre. Une première opération concernera la consolidation des murs mitoyens, dans l'attente de la démolition du second bâtiment.

Ensuite, le projet de salle culturelle va pouvoir démarrer. Cette phase préalable implique notamment le transfert de Cinémur vers la salle polyvalente de l'EHPAD ainsi que l'installation de l'association Théâtre au pôle multiservices.

Ces projets s'inscrivent dans le temps long. Il est donc essentiel de définir dès aujourd'hui les besoins et les usages souhaités de l'espace public pour les dix prochaines années. C'est également la raison pour laquelle la commune bénéficie d'un accompagnement professionnel afin de structurer sa réflexion et planifier son développement.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Anne-Lise pour la présentation de la démarche « Cœur de Village ».

À l'issue de cette présentation, un échange s'engage au sein du Conseil municipal autour de plusieurs thématiques : la valorisation des espaces publics, les enjeux environnementaux, architecturaux et identitaires du centre-bourg.

Les élus débattent également de l'avenir de la place de Monaco, véritable cœur de vie du village, notamment au regard des difficultés de stationnement qui y sont constatées. Cette réflexion conduit à réinterroger le dispositif des zones bleues, qui doit rester compatible avec les besoins du commerce local. La création d'arrêts-minute est évoquée. Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal se montre unanime sur la volonté de privilégier des aménagements qualitatifs, agréables et adaptés aux usages.

Les échanges portent également sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et sur certains départs de randonnées dont la visibilité et la signalétique pourraient être améliorées.

Le Conseil municipal constate par ailleurs le manque de locaux disponibles pour l'installation de nouveaux commerces. Une réflexion devra être menée dans le cadre du PLU afin de favoriser la réactivation d'anciennes cellules commerciales et de redonner une vocation économique à certains bâtiments du centre-bourg.

Le sujet du permis de végétaliser est également abordé. Les élus soulignent l'intérêt d'anticiper dès à présent une stratégie de ré-arbrage et de renforcement de la place du végétal dans les espaces publics.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'organisation d'une journée de visite dans deux communes présentant des aménagements intéressants en matière de végétalisation, de stationnement, de dynamisation commerciale, de tourisme et de cheminements doux. Cette visite permettrait d'enrichir la réflexion locale au regard d'expériences concrètes.

À l'issue de cette présentation et des échanges qui ont suivi, le Conseil municipal dispose désormais de premiers éléments de réflexion pour définir les grands principes de la méthodologie et les priorités d'intervention.

La prochaine étape consistera à affiner le schéma directeur afin de répondre à une question essentielle : **quelle vision souhaite-t-on construire pour Mur-de-Barrez à l'horizon de dix ans ?**

Le dispositif Cœur de village est inscrit au programme du Conseil départemental depuis 1992.

Les programmes Cœur de village et Bourg centre s'inscrivent dans un projet global pluriannuel d'aménagements d'espaces publics, conduit de façon cohérente et coordonnée.

Le Conseil départemental confie la réalisation d'un schéma directeur à l'équipe pluridisciplinaire du CAUE de l'Aveyron, dans le cadre d'une convention.

Le Conseil départemental finance entièrement le schéma directeur réalisé par le CAUE et subventionne en partie la commune pour les études et les travaux.

Ceux-ci peuvent s'étaler en plusieurs tranches. La réalisation d'un schéma directeur prend 3 à 6 mois en fonction de l'ampleur des projets de la commune, du nombre de villages concernés et de la disponibilité de l'équipe municipale.

Procédure et phasage :

1. La commune candidate au programme en adressant un courrier au président du conseil départemental.
2. Le conseil départemental convoque les différents intervenants à une réunion de lancement pour présenter la démarche. Il mandate le CAUE.
3. Le CAUE produit en collaboration avec les élus (et les habitants) un schéma directeur.
4. Plusieurs réunions de travail sont à prévoir pour :
 - Définir les enjeux et les orientations qui seront retenus par le conseil municipal
 - Prioriser les aménagements dans le temps.
5. Le Conseil municipal valide le schéma directeur finalisé.

6. La commune sélectionne obligatoirement un architecte. L'association d'un paysagiste à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sans revêtir un caractère obligatoire, devra être recherchée.
7. Le Conseil départemental lors d'une réunion spécifique de restitution, en présence notamment du maître d'œuvre sélectionné, prend acte de la réalisation du schéma directeur et du démarrage de l'opération.
8. ...Si la commune le souhaite, le CAUE peut
 - En amont, organiser des visites d'opérations similaires déjà réalisées afin de bénéficier des retours d'expériences d'élus.
 - Accompagner le choix du maître d'œuvre
 - Accompagner le suivi du projet.

Le schéma directeur repose sur différents volets :

1. Un diagnostic (géographique, historique, paysager et urbain) du territoire de la commune qui permet de définir les enjeux et problématiques. Le CAUE met en valeur ce qui structure et ce qui perturbe le village ou le bourg.
2. Des orientations sont proposées (et illustrées par des références) pour valoriser, renforcer l'identité de la commune et garantir une cohérence architecturale et urbaine.
3. Les recommandations sauront à la fois mettre en valeur les ambiances et les usages (utilisation confortable et agréable des espaces par les habitants et les visiteurs).
4. Le schéma directeur est élaboré par le CAUE à la suite d'un travail commun avec l'équipe municipale (et si la commune le souhaite avec les habitants et usagers).
5. Il constitue un véritable outil de connaissance, de décision et de réflexion sur le long terme.
6. Il sera le fil conducteur pour les aménagements des espaces publics futurs.
7. Le maître d'œuvre sélectionné devra s'appuyer sur ce document pour proposer et réaliser les aménagements Cœur de village ou Bourg-centre.
8. Le schéma directeur est aussi un document de phasage des opérations en cohérence avec le projet communal défini et les moyens financiers disponibles.

❖ Présentation de la démarche d'accompagnement et de mise en place d'une gestion des espaces publics : droits de terrasse, marchés, occupation de l'espace public.
DL 069 - Délibération du plan de financement « Gestion des espaces publics ».

Présentation de l'étude par Mme Ea Mathieu, ingénieure en urbanisme

Cette démarche vise à définir un plan d'action reflétant la vision que les élus, les habitants et les acteurs locaux souhaitent porter pour l'avenir de Mur-de-Barrez.

Pour rappel, une étude globale sur le commerce et les habitudes de consommation avait été réalisée en 2023. Il s'agit désormais d'approfondir cette réflexion en s'appuyant sur l'expertise d'usage des habitants et des professionnels concernés.

Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées :

- Comment accompagner l'évolution des pratiques et les besoins des exposants ?
- Comment garantir un partage équilibré de l'espace public, afin que la place ne soit pas occupée exclusivement par le marché ou les terrasses ?
- Faut-il envisager une organisation différente entre le marché d'été et le marché d'hiver ?
- Quelles améliorations pourraient être apportées aux conditions d'accueil des commerçants durant la période hivernale ?
- L'hypothèse d'un déplacement du marché au dimanche mérite-t-elle d'être étudiée ?

L'objectif de la démarche est d'aboutir à la réalisation des documents suivants :

1. Un règlement communal des marchés accompagné d'un plan d'organisation spatiale.
2. Une charte d'occupation commerciale du domaine public.

3. Une convention définissant les usages sous la Halle.
4. Une synthèse des problématiques identifiées afin d'alimenter l'étude de programmation des espaces publics menée par le CAUE.

Considérant que les espaces publics de la commune constituent des lieux de circulation, de rencontre, d'animation, d'activités économiques, culturelles, sportives et associatives ;

Considérant qu'il convient de définir des règles d'organisation et de partage des usages afin de garantir l'accès de tous aux espaces publics dans le respect de l'intérêt général ;

Considérant l'exposé de Mad Ea Mathieu (Urbanisme et Paysage EI) fixant le planning et le déroulé de l'étude ;

	Prix unitaire HT	Quantité	Montant TTC
Étude - Organisation des occupations commerciales du domaine public	500 €	23,5 jours	11 750 €
Accompagnement s'inscrivant en continuité avec l'étude « commerces » de 2023, menée par la CC ACV. La présente mission a pour objectifs : la rédaction de documents cadrant les pratiques commerciales sur les espaces publics de la commune, la formalisation des organisations et fonctionnements souhaités, via une démarche participative associant les acteurs concernés. Rendus : • Règlement communal des marchés et plan d'organisation spatial • Charte d'occupation commerciale du domaine public • Convention des usages sous la future halle • Synthèse problématisée en vue l'étude de programmation des espaces publics du CAUE.			
TOTAL		23,5 jours	11 750 €

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le plan de financement relatif à cette opération, d'un montant de 11 750 € TTC (onze mille sept cent cinquante euros), détaillé comme suit :

	Taux	Montant
Autofinancement	50%	5 875 €
Fonds de concours Communautaire CC ACV	50%	5 875 €
Total	100%	11 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement pour un montant de 11 750 € TTC (onze mille sept cent cinquante euros)

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ Point voirie

Dans les investissements qui étaient prévus cette année :

- le chemin de la grange Tieulade a été réhabilité dans son ensemble.
- Le secteur du Puech de la Tourelle est en cours de finalisation.

Etude des travaux de réfection de la chaussée « Route de Pleau »

Au vu de la Déclaration de Travaux (DT) du 17 juin émise par le cabinet d'études AQUI-INGÉNIERIE, mandaté par la commune de Brommat pour l'étude relative à l'aménagement de la route de Pleau, il convient de fournir l'assistance nécessaire et de communiquer l'ensemble des plans et informations dont la commune détient la compétence ou la responsabilité.

À cette fin, M. le Maire propose la création d'un groupe de travail composé d'élus, chargé de réaliser et de consolider les relevés de terrain. Cette démarche vise à actualiser les plans des réseaux secs et d'assainissement, afin d'améliorer la fiabilité de l'étude et de préciser l'évaluation financière ainsi que la faisabilité technique des travaux projetés.

Laurent Laborie, Gérard Buisson et Christian Baduel se portent volontaire pour réaliser les relevés de terrain.

❖ Attribution des subventions aux associations DL 070 - (Annule et remplace DL2026-061)

Conformément au vote du budget réalisé le 28 avril dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les subventions suivantes aux associations :

SUBVENTIONS 2026 - COMPTE 65748

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>2026</i>	<i>OBSERVATIONS</i>	<i>VOTE</i>
<i>ASS. SKI CLUB DU CARLADEZ</i>	<i>100,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>ASS. SPORTIVE DU COLLEGE</i>	<i>300,00</i>	<i>15€ X20 élèves</i>	<i>Unanimité</i>
<i>ASS. SPORTIVE DU COLLEGE</i>	<i>750,00</i>	<i>(Section équestre) 150€ x 5 élèves</i>	<i>Unanimité</i>
<i>ASS. LOISIRS ET CULTURE EN CARLADEZ</i>	<i>1712,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>COMITE D'ANIMATION</i>	<i>3000,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>ASS. LES VIEUX VOLANTS</i>	<i>100,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>MOTO CLUB CARLADEZ</i>	<i>100,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>AMICALE SAPEURS POMPIERS</i>	<i>700,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>UNION DES COMMERCANTS</i>	<i>1500,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>AMICALE RESIDENCE PARC CORETTE</i>	<i>100,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>LES MARCHEURS DU CARLADEZ</i>	<i>100,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>ASSO PATRIMOINE ET CULTURE A BROMMES</i>	<i>500,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>CIEL EN CARLADEZ</i>	<i>400,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>SENTIER DE L'IMAGINAIRE</i>	<i>1 100,00</i>		<i>Unanimité</i>
<i>TOTAL SUBVENTIONS</i>	<i>10 462,00</i>		

AIDE A CINEMUR - COMPTE 6588

BENEFICIAIRES	2 026	OBSERVATIONS	VOTE
CINEMUR	1 747,00		Unanimité

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

❖ Demande de subvention « Voyages éducatifs » de l'APE école élémentaire
DL 071 – Subvention à L'APE école élémentaire de Mur-de-Barrez

À la suite de la demande de l'Association « APE école élémentaire de Mur-de-Barrez » afin de financer les frais engagés lors des voyages éducatifs, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, de lui allouer une subvention de 3 500 €. (Trois mille cinq cents euros)

Pour rappel, cette année, 19 élèves de CP-CE1-CE2 ont effectué un voyage scolaire du 9 au 12 juin. Cette expérience a été un vif succès.

« Ce voyage scolaire invite les élèves de cycle 2 à traverser le temps de la Préhistoire à la Renaissance, en écho aux attendus du programme. Le Grand-Pressigny, Loches, Clos Lucé, Chenonceau, autant de sites pour découvrir modes de vie et patrimoine. Enfin, Beauval et son zoo éveillent à l'observation du vivant et au respect de la biodiversité »

❖ Compte rendu de la conférence de l'Entente du 24 juin 2026

Ordre du jour :

- Installation de la conférence de l'Entente à la suite du renouvellement des conseils municipaux,
- Election du secrétaire de séance,
- Election du Président de la conférence de l'Entente,
- Election des Vice-Présidents de la conférence de l'Entente,
- Présentation de l'avancement du projet de salle culturelle,
- Présentation, examen et mise au vote de la prise en charge des frais liés à l'installation d'une salle de projection provisoire le temps des travaux sur la salle Bertrand Tavernier,
- Questions diverses.

M. Jean-Michel GUIMONTHEIL est désigné secrétaire de séance.

ELECTION A LA PRESIDENCE

M. Ignace se déclare candidat à la présidence. Il exprime sa vision de la conférence d'Entente, qu'il conçoit également comme une instance de dialogue entre les six communes du Carladez. Il est procédé au vote. M. Ignace est élu Président à l'unanimité des voix.

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE

Il est proposé d'élire cinq Vice-Présidents, un par commune non encore représentée au bureau.

Candidatures :

- Lacroix-Barrez : Thierry LE GRAS,

- Brommat : Laurence SALIS,
- Taussac : Alain CARRIER,
- Murols : Annie CAZARD,
- Thérondels : Jean-Michel GUIMONTHEIL

Il est procédé au vote. Les vice-présidents sont élus à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET DE SALLE CULTURELLE

M. Ignace indique que le permis de construire a été déposé en avril.

Il est précisé qu'une étude géotechnique nécessaire à la bonne poursuite du projet a légèrement retardé le calendrier.

La phase PRO est en cours, elle continue à être définie en concertation avec les associations.

La consultation des entreprises aura lieu en septembre, après la période de congés de l'été. Cette consultation aura lieu en même temps que celle de la halle et de l'ancienne gendarmerie. Cela aura sûrement un impact sur le positionnement des entreprises.

Il est ensuite procédé à la présentation du plan de financement :

- aucune DETR complémentaire accordée ;
- 50 000 € accordés par le CNC en aide sélective et 16 497 € en aide automatique ;
- le dépôt du dossier a été fait à la Région, il faut attendre qu'il soit examiné ;
- pour le Département, il reste à transmettre les devis suite à la consultation des entreprises travaux pour valider le co-financement de 120 000 €.

Le financement régional est à valider rapidement afin de pouvoir consolider le plan de financement.

PRESENTATION, EXAMEN ET MISE AU VOTE DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A L'INSTALLATION D'UNE SALLE DE PROJECTION PROVISOIRE LE TEMPS DES TRAVAUX AU SEIN DE LA SALLE BERTRAND TAVERNIER

M. Ignace indique que pendant les travaux de la salle Bertrand Tavernier, le cinéma sera déménagé au niveau de la salle d'animation de l'EHPAD.

Le matériel peut tout à fait y être transposé. Cela génère toutefois quelques frais. Médiatèque, le prestataire, a présenté un devis de 3 250 € TTC.

Il est proposé de passer cette dépense dans le budget de fonctionnement de la conférence.

Il est procédé au vote.

Il est décidé à l'unanimité d'intégrer cette dépense au budget de fonctionnement de la conférence.

Une dépense supplémentaire sera à prévoir pour l'installation de 50 sièges dans la salle provisoire.

QUESTIONS DIVERSES

Il est prévu d'organiser une présentation de l'Entente et du projet de salle culturelle dans chaque conseil municipal.

Ce sera l'occasion de discuter de la vision de chaque conseil pour l'Entente.

Le sujet d'intégration des sentiers dans l'Entente avec un recrutement sera débattu à la rentrée dans chaque conseil municipal.

Cette dynamique pourrait encourager le développement de nouveaux projets en collaboration.

❖ Projet de la Halle

Au cœur du centre historique de Mur-de-Barrez, une future halle pour incarner une ambition : transformer une friche urbaine en un véritable lieu de vie. Né d'une volonté de préserver notre patrimoine, tout en préparant l'avenir, ce projet valorise les matériaux emblématiques du Carladez ; Pierre, bois et lauze. Une architecture contemporaine ouverte, lumineuse et parfaitement intégrée à son environnement. Demain, cette halle accueillera marchés, animations, rencontres, évènements et moments de convivialité. Plus qu'un bel ouvrage, elle sera un espace de vie au service des habitants, des commerçants et de l'attractivité de notre village.

Lea Robin nous présente la nouvelle frise qui remplacera les panneaux actuels sous la tour de Monaco. Celle-ci reprend l'historique depuis 2020 avec le point de départ qui est l'arrêt de péril jusqu'au début des travaux qui commenceront fin 2026.

Une partie de la communication intègre « La Fondation du Patrimoine » qui accompagne ce projet ainsi qu'une campagne de levée de fonds. « Certaines pierres seront une histoire à raconter, peut-être la vôtre ? »

La campagne de mécénat – Fondation du Patrimoine sera lancée avec une soirée de présentation, suivie de différents événements tout le long de l'été comme les stands sur le marché ou durant la fête de l'élevage.

L'idée étant de diminuer l'autofinancement par la commune pour ce projet.

❖ Délibération pour accepter un don de 400 € DL 072 – Acceptation d'un don

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un don de 400 € (quatre cents euros) pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE ce don qui figurera dans les comptes Budget Commune de l'année 2026 (article 7588).

❖ SIEDA - Extension du réseau pour la séparation de la « Maison du Chef ». Contribution restant à la charge de la commune de 5 899.20 € DL 073 – Extension du réseau de distribution publique d'électricité

Monsieur le Maire indique que le projet de séparation de la « Maison du Chef située au 35 impasse du Capitaine », nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût de ces travaux qui s'élèvent à 11 057.37 € HT.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 5 899,20 € Euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 5 899,20 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.

- 3) Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

❖ Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

- Arrêté portant délégation de signature à Mme SOULAGE Nicole, 3ème Adjointe Concernant les actes liés à l'Etat-Civil
- Arrêté portant délégation de signature à Mr. Laurent LABORIE, 2ème Adjoint, concernant les actes liés à l'Urbanisme et les Travaux.
- Arrêté portant délégation de signature à Mad Marie-Dolores MALPEL, 1ère Adjointe Concernant les actes liés à : Ressources Humaines, Finances, Scolaire et Périscolaire, Administration Générale et Affaires Juridiques.

❖ Questions diverses

- Lecture de la lettre de remerciement à la suite du « repas des familles » à l'EHPAD.
- Projet de la Salle Culturelle, durant les travaux :
 - o Relocalisation du Théâtre au PMS
 - o Relocalisation du Cinéma à la Salle polyvalente de l'EHPAD.
- Nicole Soulage, Claudine Rocagel et William Chikli rappellent à l'assemblée qu'ils ont participés à la réunion de préparation du « Forum des Associations du 5 septembre » et le conseil a débattu sur les questions techniques et financières.
- Démarche de candidature à la marque « Petites Cités de Caractère® ».
- Visite guidée de Mur-de-Barrez par l'Office de Tourisme pour les élus.
- Ressource humaine : Relancement du recrutement famille rurale + périscolaire, des heures de ménage sont également à pourvoir ainsi que le poste d'accueil qui n'est pas encore stabilisé.
- Cette séance du conseil municipal se termine sur le sujet de Natura : Questionnement sur les objectifs à long terme... Le programme sera annoncé le 5 septembre et sera suivi de près car c'est vraiment une structure différenciante sur un territoire rural et sur laquelle on doit vraiment miser. C'est un immense service à la population et également un outil touristique complémentaire.
- Discussion autour de la presqu'île de Laussac... quelques problématiques sont soulevées, comme la mise à l'eau, la mise à disposition journalière d'un agent/gardien. Le sujet sera amené en débat Communautaire.
- Jeudi 8 octobre, un camion de dépistage du cancer du sein sera installé Avenue du Cardinal Verdier lors du marché.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévu le 23 septembre 2026 à 20h00.

Séance levée à 00h20

Le secrétaire de séance,
M. Laurent LABORIE



Le Maire,
M. Pierre IGNACE



